



Bessans

Haute Maurienne Vanoise

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 27 MAI 2023 - 8H30

Liste des délibérations examinées

Le 27 mai 2023 à 8h30, les membres du Conseil Municipal de Bessans, convoqués le 23 mai 2023, sont réunis en mairie de Bessans, sous la présidence de Monsieur Jérémie TRACQ, Maire de Bessans. Les règles de quorum sont respectées.

Madame Denise MELOT est nommée secrétaire de séance.

Prénom NOM	Présent	Absent	Pouvoir à
Jérémy TRACQ	X		
Emmeline VIALLET		X	Jérémy TRACQ
Denise MELOT	X		
Marc VIENOT		X	Denise MELOT
Roger FIANDINO	X		
Alain LUBOZ		X	Corentin CIMAZ
Thierry BERNARD	X		
Corentin CIMAZ	X		
Alexis PERSONNAZ	X		
Karine ROUTIN	X		
Fabien LE BOURG		X	

Objet de la délibération	Résultat
1a) Décision budgétaire modificative - budget "eau et assainissement" n°1	Approuvée
1b) Décision budgétaire modificative - budget "domaine nordique" n°1	Approuvée
1c) Décision budgétaire modificative - budget "remontées mécaniques" n°1	Approuvée
2) Subventions aux associations et subventions exceptionnelles 2023 - modification des délibérations du 20 mars 2023	Approuvée
3) Régie de recettes "droits de place" - tarifs	Approuvée
4) Aide financière aux panneaux solaires	Approuvée
5a) Taxes agricoles 2023 - taxes de pâturage (alpage du Ribon)	Approuvée
5b) Taxes agricoles 2023 - taxe de pesage	Approuvée
5c) Taxes agricoles 2023 - Location des boxes de la fumière collective	Approuvée
6) Centre permanent de biathlon international de Haute-Maurienne Vanoise - participation financière de la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV)	Approuvée
7) Convention avec le magasin Grosset Sports pour la location de rollers - été 2023	Approuvée
8) Convention avec "Arc Eau Vive" pour une activité "canoë-paddle" - été 2023	Approuvée
9) Ressources humaines - critères et montants des primes attribuées aux agents saisonniers	Approuvée
10) Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonniers d'activité - été 2023	Approuvée

*Le Président et la Secrétaire de séance,
Jérémy TRACQ et Denise MELOT*

